

MARC BLANCHARD VIRUS DOCTEUR

[On en parle!] Les spams MP3 nous arrivent...

Attendez vous à recevoir une nouvelle technique de SPAM dans vos boites aux lettres.

En effet, depuis ce matin, les boites aux lettres commencent à recevoir un spam qui contient un fichier MP3, qui fait une annonce d'une entrée en bourse d'une entreprise du net appelee EXIT ONLY Inc...

Voici des echantillons mp3 quasiment inaudibles qui arrivent dans vos boites aux lettres :

Echantillon MP3 du fichier qui arrive par mail 118 ko

Autre Echantillon MP3 de 109 ko

Cette technique est une mise à l'épreuve de technique de spams vocaux. Il est à noter que les fichiers qui arrivent dans les boites aux lettres sont de tailles différentes, représentant ainsi des échantillonnages de la voie différents, et des noms des fichiers MP3 différents.

A quoi faut-il s'attendre demain avec cette technique?

Il sera simple de recevoir des spams en MP3, qui inciteront les internautes à aller visiter des sites internet.

Ces sites contiendront des codes malveillants afin de contaminer les internautes, avec des trojans downloaders (malwares qui se téléchargent et s'installent automatiquement à l'insu de l'utilisateur).

Le but, pour les cyber-délinquants, est d'accroître et de maintenir en fonctionnement un parc de machines zombies sur la planète afin de les exploiter au maximum...à des fins cyber-criminelles, tels que le spam, des denis de services, de l'espionage, des chantages et toutes autres attaques numériques.

Copyright : Blanchard [Virus Docteur] Marc - 2007-10-18 15:43:38
Creative Commons Deed

Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.5

Vous êtes libres :

- * de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public

Selon les conditions suivantes :

Paternité. Vous devez citer le nom de l'auteur original.

Pas d'Utilisation Commerciale. Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Pas de Modification. Vous n'avez pas le droit de modifier, de transformer ou d'adapter cette création.

* A chaque réutilisation ou distribution, vous devez faire apparaître clairement aux autres les conditions contractuelles de mise à disposition de cette création.

* Chacune de ces conditions peut être levée si vous obtenez l'autorisation du titulaire des droits.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage privé du copiste, courtes citations, parodie...)

Ceci est le Résumé Explicatif du Code Juridique (la version intégrale du contrat).

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/>